

## Certification HAS

La certification concerne tous les établissements de santé français et consiste en une évaluation externe de l'établissement, sous l'égide de la Haute Autorité de Santé (HAS). Menée par des experts-visiteurs qui sont également des professionnels de santé, elle vise à évaluer le niveau de qualité atteint, sur l'ensemble de l'organisation et des pratiques professionnelles.



L'ADH est certifié depuis 2005.

La dernière visite de certification a eu lieu en janvier 2017.

L'ADH a été certifié de **niveau A** (sans recommandation ni réserve) en **juillet 2017**.

La prochaine visite de certification est prévue en **Janvier 2024**.

## IQSS (indicateurs de qualité et sécurité des soins)

A B C				
Mots clés	Intitulé	Description	Résultat	
Hygiène des mains <b>2022</b>	Indicateur de consommation de produits hydro alcooliques (ICSHA.3)	Cet indicateur est un marqueur indirect de la mise en œuvre effective de l'hygiène des mains ⇒ Le recueil est effectué pour les centres UDM et par centre. ⇒ Le résultat affiché est le résultat pour l'ensemble de l'ADH.	66/100	C
Vaccination antigrippale <b>2022</b>		Prévention de la grippe en établissement de santé, indicateur de couverture vaccinale antigrippale du personnel hospitalier ⇒ Le recueil est effectué centre par centre. ⇒ Le résultat affiché est le résultat pour l'ensemble de l'ADH.	46/100	-

*Les résultats sont consultables sur le site internet de la HAS  
(haute autorité de Santé) :*

[QualiScope](#)